



Deuxieme convocation à entretien préalable a sanction

Par **koufinous**, le **03/02/2015 à 18:05**

Mon employeur peut-il me convoquer une deuxième fois pour un entretien préalable à sanction disciplinaire pour les mêmes griefs ?
Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **03/02/2015 à 19:02**

Bonjour,
Je pense que pour l'instant vous ignorez formellement les griefs...
D'autre part, il faudrait savoir si c'est une deuxième convocation parce que l'entretien préalable n'a pas pu se tenir à la suite de la première...
Autrement, l'employeur peut de nouveau envisager une sanction si les faits fautifs ont été réitérés...